

## CONSEIL DE QUARTIER « BRUYERES »

### Mercredi 17 juin 2015

#### Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Jean-Pierre CHAFFAUD

Co-président : Sandrine FELGINES

Cabinet du Maire : David PERRE – Olivier CLODONG

Administration : Christophe BOIN (DGS) – Sylvain GUIONNET (Direction des services techniques) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

#### Collège des habitants

Présents : A. BOUDIER, M. DOUDON, P. DEGORGUE, T. GUILLOT, P. GUILLOTEAU, M. ROUVEL, N. LE BERRE, J. PELAT

#### Collège des institutionnels

Présents : J. CHANUT, JC CORMIER, J. GROSJEAN, C. PANAYOTY, I. PIRONNEAU, JC PREVOT, J. PROT, M. PREVOT, G. VALLERY

Absents excusés : JP. LUTHI, L. OFFENSTEIN, E. PATORET

#### Ordre du jour du conseil :

- Installation du Conseil de quartier
- Signature de la charte de fonctionnement
- Définition du calendrier des prochains Conseils
- Point sur le bassin de rétention (anti-inondation) prévu au Parc des Sports
- Point sur les travaux d'insonorisation du groupe scolaire des Bruyères
- Information sur le dispositif « ville vigilante »
- Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p><b>Installation du Conseil de quartier</b> M. Chaffaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Chaffaud ouvre la séance.</li> <li>- Remercie les membres pour leur présence.</li> <li>- Rappelle que la création des Conseils de quartier s’inscrit dans une démarche de démocratie participative initiée par Madame le Maire de Sucy. En 2008, trois conseils de quartier étaient créés : Gare – Centre Ville et Fosse rouge/Cité verte/Monrois. En 2014, au vu du vif intérêt suscité, le Maire s’est engagée à créer 3 nouveaux Conseils pour couvrir l’intégralité du territoire communal : Bruyères – Noyers/Grand Val/Berges et Plateau/Fort/Fontaine de Villiers.</li> <li>- Objectifs du Conseil de quartier : favoriser la concertation et les échanges d’informations entre les habitants et la municipalité ; favoriser le rapprochement des habitants et des décideurs locaux ; faire participer les habitants à la vie de leur quartier ; favoriser la communication et l’écoute mutuelle entre les habitants, les associations et les commerces d’un même quartier. Organe consultatif et non décisionnel. Les décisions sont prises par le Conseil municipal.</li> <li>- Installation du nouveau Conseil de quartier : tour de table, présentation des collèges « habitants » et « institutionnels », du Président, co-président et de l’équipe administrative.</li> <li>- Présentation de l’ordre du jour.</li> </ul>
<p><b>Signature de la charte de fonctionnement</b> M. Chaffaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Chaffaud indique que le fonctionnement des Conseils de quartier est régi par une Charte.</li> <li>- La Charte constitue en quelque sorte le règlement interne des Conseils de quartier et définit leurs modalités de fonctionnement : composition du bureau, organisation des séances, règles de bonne conduite...</li> <li>- Signature de la Charte par les membres présents.</li> <li>- Précision : les séances sont enregistrées et donneront lieu à un compte rendu synthétique (relevé de propositions, d’avis, de suggestions).</li> <li>- Diffusion des comptes rendus : par courriel ou par courrier et disponibles sur le site internet de la Ville dans une rubrique spécifique « Conseils de quartier » en cours de création.</li> </ul>

<p><b>Définition du calendrier des conseils de quartier</b> M. Chaffaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des Conseils de quartier : trois à quatre réunions par an.</li> <li>- Jour : le mercredi soir (hors vacances scolaires) à 20h00.</li> <li>- Possibilité de créer des groupes de travail pour étudier une question précise. Ils seront composés de membres volontaires et accompagnés par des techniciens de la ville.</li> </ul>
<p><b>Point sur le bassin de rétention (anti-inondation) au Parc des Sports</b> Mr Chaffaud</p>	<p>Afin de lutter contre les inondations provoquées par les fortes pluies, des travaux sur le bassin de rétention, pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (compétente), ont débuté fin 2013 rue du Tilleul et rue Porchefontaine (1<sup>ère</sup> tranche).</p> <p>La 2<sup>ème</sup> tranche est prévue pour la fin de l'été (jusqu'à la fin de l'année). L'ensemble Bruyères/Plateau est concerné. Il s'agit d'un programme global d'environ 15 millions d'euros, que l'Agglomération porte sur une durée de quatre à cinq ans.</p> <p>Les travaux se situent à l'intersection de la rue Dauphine et de la rue du Docteur Roux : il s'agit d'une chambre de captage des eaux avec des pompes sous chaussée qui permettent le pompage des eaux ramenées dans une conduite sous la rue Dauphine. Les eaux sont ensuite refoulées dans le Parc omnisports dans un bassin permettant leur stockage et leur restitution en différé dans le réseau.</p> <p>Le bassin de 1.300 m<sup>3</sup> est structuré, sec, arboré et paysagé (avec des plantes traitant la pollution). Il est grand et peu profond (environ 50 cm), avec des abords plats. Il est situé le long du terrain de rugby (sans empiéter sur l'espace pouvant accueillir à terme l'implantation de tribunes et de vestiaires).</p> <p>L'eau rejetée sera une "eau propre". Les pompes qui ramènent les eaux seront alimentées par une ligne ERDF spécifique.</p> <p>Le bassin nécessitera quelques ouvrages et un entretien du parc par la Ville.</p> <p>Les travaux d'une durée d'environ 6 mois seront moins dérangeants que ceux de la rue Porchefontaine pour les riverains.</p> <p>L'ouvrage à l'air libre est éligible aux subventions par l'Agence de l'eau.</p> <p><i>Un membre du Conseil : en cas de période de gel prolongée, comment va-t-il fonctionner ?</i></p>

	<p><i>M. Chaffaud : le bassin est sec et donc vide. Il ne sera en eau qu'à partir d'un certain niveau de pluie et les pompes se mettront en route pour remplir le bassin. Le terrain sera peut-être gelé, mais uniquement en surface.</i></p> <p><i>Un membre du Conseil : comment s'effectuera l'entretien des plantes s'il n'y a pas d'eau ?</i></p> <p><i>M. Chaffaud : les plantes sont adaptées à ce type d'ouvrage et seront entretenues régulièrement par les agents de la Ville.</i></p>
<p><b>Point sur les travaux d'insonorisation du groupe scolaire des Bruyères</b></p> <p>M. Guionnet</p>	<p>Dossier ADP dans le cadre des nuisances aériennes : le dossier de l'école des Bruyères est passé en commission consultative pour l'aide aux riverains.</p> <p>Début prévisionnel des travaux d'insonorisation : fin décembre 2015/début 2016, pendant les congés scolaires.</p> <p>Fin de travaux : fin de congés scolaires de l'été 2016.</p> <p><i>Um membre du Conseil : peut-on avoir plus de détails sur ces travaux, leur calendrier, leur contenu ?</i></p> <p><i>M. Guionnet : le dossier a été déposé. Vu l'importance du chantier, nous avons fait appel à des bureaux de contrôle, un bureau d'étude et un coordonnateur Sécurité. L'étude a été transmise à ADP en coordination avec un bureau d'étude acoustique en charge de la surveillance des travaux. La 1<sup>ère</sup> tranche interviendra en fin d'année : réalisation des témoins en commençant par une classe et un des logements de fonction de l'école. Une fois ces travaux effectués, ils devront être validés par notre acousticien et celui d'ADP. Si les travaux sont bien réalisés et répondent aux critères d'ADP, ils se poursuivront à l'été 2016. Ces travaux concernent les menuiseries extérieures, l'isolement des terrasses et des combles, les verrières et la ventilation double flux.</i></p>

<p><b>Information sur le dispositif « Ville vigilante »</b> Mr Perre</p>	<p>Dispositif présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il repose sur la base du volontariat des habitants du quartier. La Ville de Sucy est globalement plus sûre que beaucoup d'autres mais doit malgré tout faire face à des cambriolages, des dégradations de véhicules, et des vols à la roulotte. La topologie de la Ville est particulière, la commune est la plus étendue du Val-de-Marne ramenée au nombre d'habitants. Elle est très pavillonnaire et propice à ce type de délinquance. Il est difficile de couvrir la Ville en moyens humains, même avec une Police municipale organisée. La Municipalité a donc mis en place plusieurs outils, notamment des caméras de vidéo-protection à des endroits spécifiques. Il n'est bien sûr pas envisageable de couvrir ainsi tout le territoire.</p> <p>Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l'Etat, la Ville n'intervenant qu'en second plan. Le Maire n'a aucune relation hiérarchique avec la Police Nationale mais elle a autorité sur la Police municipale.</p> <p>Outre la mise en place de caméras, la ville s'est dotée d'une brigade équestre qui semble être une bonne réponse dans les parcs, zones pavillonnaires, sentiers, forêts... Elle trouve toute son utilité dans ces secteurs.</p> <p>La Ville souhaite également faire appel au civisme et à la citoyenneté de chacun en complément de ces dispositifs. Il en est ainsi du dispositif « Ville-vigilante » que la municipalité propose de mettre en place.</p> <p>Ce dispositif consiste à créer un réseau d'habitants, sur la base du volontariat, formés par la Police municipale pour assurer une surveillance dans leur secteur, dans leur rue. Ils pourront conseiller leurs voisins sur les règles de prudence à respecter et auront pour vocation de donner l'alerte en cas de besoin.</p> <p>Il s'agit aussi de faire un lien avec ses voisins dans le respect de la vie privée de chacun.</p> <p>Une charte est prévue pour poser le cadre et donnera lieu à une signature par chaque référent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du référent : chaque référent sera « confirmé » après étude de sa candidature (nécessité d'un casier judiciaire vierge).</li> <li>- Constitution du maillage : le développement du réseau de référents se réalisera petit à petit.</li> </ul>
--	---

- Rôle du référent : être vigilant et faire remonter des informations à la Police municipale qui elle-même relayera à la Police nationale.
- Mise en place dès l'été après approbation du Conseil municipal.
- Mise en place d'une signalétique (communication sur site type panneaux) aux entrées du quartier participant à l'opération.
- Dépenses : les dépenses de communication seront prises en charge par la Ville.

Ce dispositif est régi par une convention entre le Préfet du Val-de-Marne et Madame le Maire de Sucy-en-Brie, qui précise les modalités de mise en œuvre. Plusieurs candidats se sont déjà fait connaître pour tenir le rôle de référent dans certaines rues.

*Un membre du Conseil : des « démarcheurs » viennent en ville et sonnent aux portes pour proposer leurs services. Ont-ils l'autorisation de le faire ?*

*M. Perre : non, la mairie ne donne aucune autorisation de ce type sauf lors du recensement de la population. Par ailleurs, s'agissant des quêtes sur la voie publique, une autorisation est nécessaire.*

*Un membre du Conseil : peut-on prévoir une définition du rôle du référent ? Existe-t-il une protection pénale pour le référent (risque de délation) ? Avez-vous des retours sur des expériences déjà initiées dans d'autres communes ?*

*M. Perre : le nom du référent sera communiqué à l'ensemble des résidents et de la population dans un périmètre bien défini. La convention précise le rôle du référent, ce qu'il doit faire et ne pas faire ; il doit respecter la vie privée des autres et ne pas mettre en danger sa propre existence ; il ne doit pas se substituer aux forces de l'ordre.*

*D'autres villes ont déjà expérimenté le dispositif, notamment en Région parisienne (Yerres, Lesigny). La Ville de Sucy s'est par ailleurs dotée d'un accompagnement par un cabinet dans la mise en place de ce dispositif.*

	<p><b>Le dispositif « ville vigilante » a été adopté lors du dernier Conseil municipal du 29 juin.</b></p> <p><b>La Ville est désormais en attente de la signature par le Préfet de la Convention de mise en place du projet.</b></p>
<p><b>Proposition de sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier</b></p> <p>Mr Chaffaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point fibre optique lot 2 quartier des Bruyères,</li> <li>- Point projet Antenne Parc omnisports,</li> <li>- Avancée des travaux anti-inondation,</li> <li>- Sécurité dans le parc,</li> <li>- Amap,</li> <li>- Vélib et Autolib,</li> <li>- Point voirie, circulation, stationnement, espaces verts,</li> <li>- Réaménagement de la placette autour de la Chapelle Notre Dame des Bois (redynamisation du quartier),</li> <li>- Pont de Sucy gare.</li> </ul>
	<p>M. Chaffaud lève la séance en remerciant tous les participants.</p>